

CAPN B

Titularisation des contractuel.le.s en situation de handicap

2019/2020

2 h avant l'ouverture de la séance, les organisations syndicales reçoivent un mail demandant de limiter le nombre de participant à cette CAPN.

Avant l'ouverture de la séance, FO fait une déclaration dénonçant cette entrave au dialogue social et quitte la salle.

Après avoir lu notre déclaration liminaire (ici : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/dl-capn-b-examen-de-la-situation-des-contractuelles-en-situation-de-handicap-promotion-2019>), l'administration a apporté quelques réponses à celle-ci :

» Concernant l'organisation de cette CAPN :

Le Président déclare ne répondre qu'aux présent.e.s, pas à ceux qui sont parti.e.s. Ce mail n'était qu'informatif et en rien une obligation.

» Concernant la scolarité :

L'Administration n'apporte aucune réponse car un GT se tiendra la semaine prochaine.

» Concernant l'indemnité de stage pour les agent.e.s en distanciel :

Le Président ne partage pas notre analyse pour des raisons réglementaires.

Toutefois, il reconnaît des erreurs mais demande plus de mansuétude en cette année compliquée. Rappelons que les contrôleur.se.s stagiaires n'ont pas encore le régime indemnitaire des titulaires. Sans cette prime de stage, leur traitement net est parfois inférieur au traitement qu'ils ou elles pouvaient obtenir en catégorie C.

La CGT demande à son tour plus de mansuétude de la part de l'administration lors de cette CAPN.

» Concernant le stage d'application :

L'administration ne fait qu'appliquer les textes et est favorable à l'adaptation à l'emploi. Néanmoins, elle reconnaît que parfois il y a des situations où la prise en charge n'est pas à la hauteur. Ces difficultés dans l'adaptation du poste de travail peuvent aussi bien provenir de la direction locale que de l'agent.e qui ne souhaite pas d'adaptation malgré leur handicap.

Le Président confirme que la prise en charge matérielle en début de stage n'est pas idéale partout.

Lorsqu'une direction locale propose une non-titularisation, **la CGT demande la tenue d'un CHSCT**. Le Président trouve cette idée très bonne et la portera auprès du Secrétariat Général du Ministère.

L'administration nous informe qu'une nouvelle CAPN de cette nature sera convoquée prochainement car certains agent.e.s contractuels n'ont pas encore terminé leur stage.

**Sur l'ordre du jour nous avons 2 dossiers examinés :
une proposition de non-titularisation et
une proposition de renouvellement de contrat.**

Avant d'aborder les situations individuelles, **la CAP s'est prononcée à l'unanimité POUR la titularisation des 49 agent.es contractuel.le.s** en situation de handicap ayant satisfait à la scolarité et au stage pratique probatoire.

» **Concernant l'agent.e faisant l'objet d'une proposition de renouvellement de contrat :**

A l'initiative des élu.es CGT, défenseurs du dossier, les débats ont porté sur la titularisation de l'agent.e. Le stage théorique s'est parfaitement déroulé.

L'Administration admet des défaillances sur l'adaptation à l'emploi. Néanmoins, elle n'a pas la certitude sur ses aptitudes à exercer ses missions sur toute une carrière.

La CGT demande un rappel à l'ordre de la DG à la direction locale et un suivi particulier du respect des règles. L'administration accepte cette proposition.

L'administration maintient sa position et propose le renouvellement du stage de 4 mois.

L'ensemble des représentant.e.s des personnels présent.e.s ont voté contre.

» **Concernant l'agent.e faisant l'objet d'une proposition de non-titularisation :**

Après la présentation du dossier par l'administration, la CGT défenseur du dossier, demande la titularisation de l'agent. Le stage théorique s'est parfaitement déroulé.

À ce stade, le contrat est clair, soit l'agent est titularisé soit l'agent est renvoyé.

Après un débat âpre animé par des interruptions de séance, la CGT propose un nouveau contrat dans la catégorie C.

L'administration accepte notre proposition et maintient l'agent dans le même département.

Situation validée par un vote à l'unanimité des membres de la CAPN.

Au cours des débats, la CGT Finances Publiques a réitéré à plusieurs reprises sa totale opposition à l'existence d'un stage probatoire.



À compter de la promotion 2020/2021, le stage pratique devient probatoire pour tous les stagiaires !

Nous invitons d'ores et déjà l'ensemble des personnels et les sections syndicales locales de la CGT à être très vigilant.es sur la manière dont vont se dérouler ces stages pratiques dans leur département.

Il sera essentiel que tout problème potentiel soit porté à la connaissance des élu.es nationaux le plus tôt possible avant que les CAP de non titularisation soient convoquées.